



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**18 AVRIL 2013**

### **PROCES VERBAL**

L'an deux mil treize, le dix huit du mois d'avril, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX

#### **PRESENTS :**

**BREUX-JOUY :** Christophe BARBARA, Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COEHLO,

**CORBREUSE :** Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,

**DOURDAN :** Daniel CATALAN, Jean-Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS

**LA FORET LE ROI :** Patrick FROGER, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN,

**LE VAL SAINT GERMAIN :** Serge DELOGES, Maurice ROBIN,

**LES GRANGES LE ROI :** Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

**RICHARVILLE :** Carine HOUDOUIN, Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX

**ROINVILLE S/S DOURDAN :** Dominique ECHAROUX, Roland MORANO, Jean François THUMERELLE,

**SAINT-CHERON :** Brigitte ACEITUNO, Sophie d'AUX DE LESCOUT, Jean-Marie GELÉ, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT

**SAINT CYR SOUS DOURDAN :** Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,

**SERMAISE :** Gérard HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE

**1<sup>ère</sup> convocation adressée le 27 mars 2013**

**Ordre du jour et documents de travail transmis le 11 avril 2013**

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 40

(39 à partir de 22 heures 30)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Christophe MAZOUÉ

**LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2013**, a été adressé en son temps à chaque conseiller communautaire. Aucune observation n'étant à formuler, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé et les explications sollicitées pour chaque décision, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **FUTURE GESTION DU CENTRE HUDOLIA**

Le contrat de « marché public de service public » relatif à la gestion du centre HUDOLIA, qui lie la COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEC LA SOCIETE ELLIPSE, expire en juin 2014.

Diverses possibilités s'offrent au conseil communautaire :

- proroger d'une année le contrat en cours (procédure permise dans le marché)
- modifier le mode de gestion dès juin 2014

Pour éclairer les membres du conseil, Maître CHAMMING'S, Avocat spécialiste en droit de la commande publique, a été mandaté pour détailler devant le conseil communautaire « tous les modes de gestion » à disposition, avec les avantages et les inconvénients de chacun.

Le but de cette démonstration est d'éclairer chacun et de leur permettre de juger de la pertinence des choix à opérer ;

Le centre HUDOLIA fonctionne depuis le 16 juin 2011 et nous avons donc le recul nécessaire pour élaborer un cahier des charges précis, se rappelant que c'est la précision du cahier des charges qui fera la qualité du marché qui nous liera avec le prestataire, notamment en ce qui concerne les tarifs, les droits et obligations de chaque partie. De ces précisions dépendent aussi la relation future entre les partenaires et surtout la protection de la collectivité en cas de désaccord avec le prestataire.

***- en annexe figure la globalité de la présentation -***

Après l'exposé de Me CHAMMING'S, le conseil donne un accord de principe pour s'engager dans une procédure de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC, autorisant le président à mettre en

place les procédures préalables : consultation du CTP et mise en concurrence pour rechercher un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage).

Bien entendu, ce dossier reviendra devant le conseil pour franchir chaque étape des procédures administratives

#### ❖ VOTE DES TAUX 2013

**Rapporteur** : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Chaque membre a reçu copie intégrale de l'ETAT 1259 émis par la DIRECTION DES SERVICES FISCAUX précisant les éléments nécessaires au calcul des taux.

Après débat, les membres du conseil communautaires, à l'unanimité, votent les taux qui leur incombent comme suit :

- TEOM 10,80 (10,95 en 2012)

- CFE 26,12 (26,10 2012)

#### **FISCALITE DES MENAGES**

- Taxe d'habitation 8,66 (Taux identique à 2012 et 2011)

- Taxe foncière bâti 0,633 (Taux identique à 2012 et 2011)

- Taxe foncière non bâti 5,05 (taux identique à 2012 et 2011)

#### ❖ BUDGET PRIMITIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur** : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

Chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, un exemplaire complet et détaillé du projet de budget primitif 2013.

Préalablement à la lecture des chiffres, une présentation des grandes masses est projetée,  
- le document figure en annexe –

Le projet de budget primitif a été élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu devant le conseil communautaire du 20 février 2013.

L'analyse financière présentée lors du débat a bien entendu servi de base pour l'élaboration du BP 2013.

Les propositions de dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement restent contenues dans nos précisions de recettes ; aucun nouvel emprunt n'est inscrit en 2013 ;

Les prévisions de recettes, outre le produit des services, nous sont notifiées à partir de l'ETAT 1259 FPU déjà évoqué lors du vote des taux.

Les crédits en fonctionnement ont été reconduits à l'identique 2012.

Après avoir entendu le rapporteur (détail des propositions nouvelles en annexe) et les interventions de Dominique ECHAROUX, Brigitte ZINS, Jean-Pierre DELPOUVE, Jocelyne GUIDEZ, Olivier LEGOIS, le BUDGET PRIMITIF 2013 est arrêté à la somme de :

- 14 585 886,00 € pour la section de fonctionnement,
- 1 732 120,63 € pour la section d'investissement,

et soumis au vote :

**RÉSULTATS DES VOTES :**

- FONCTIONNEMENT : Recettes : Unanimité  
Dépenses : Unanimité
- INVESTISSEMENT : Recettes : Unanimité  
Dépenses : Unanimité
- VOTE GLOBAL DU BUDGET : UNANIMITÉ

***Le Budget principal CCDH peut évidemment être consulté et communiqué au siège de la CCDH***

❖ **BUDGET PRIMITIF 2013 - HUDOLIA (exploitation/investissement)**

***Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances***

Chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, un exemplaire complet et détaillé du projet de budget primitif 2013 – HUDOLIA tant pour l'exploitation que pour l'investissement (1<sup>ER</sup> budget d'investissement)

Après avoir entendu le rapporteur, qui a rappelé le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2013, le budget primitif 2013 HUDOLIA est approuvé à l'unanimité tant pour la partie exploitation que pour la partie investissement

***Le Budget HUDOLIA peut évidemment être consulté et communiqué au siège de la CCDH -***

❖ **AVIS SUR LE SDRIF**

***Rapporteur : Pascale BOUDART, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement du Territoire***

Le projet de SDRIF est actuellement en enquête publique ; il appartient à chaque collectivité et à chaque citoyen qui le souhaite, de porter un avis.

Un exemplaire complet du projet de SDRIF est à disposition dans les locaux de la CCDH.

Le conseil communautaire à travers sa compétence « aménagement du territoire » porte par la présente délibération un avis sur l'ensemble de son territoire.

A charge pour chacune des communes de faire connaître ses observations par l'intermédiaire de leur conseil,

Une présentation détaillée de l'avis CCDH est faite devant le conseil communautaire par le rapporteur, et nous avons entendu les interventions de Marie-Thérèse LEROUX, Christophe BARBARA, Jeannick MOUNOURY, Christophe MAZOUÉ, Carine HOUDOUIN, Brigitte ZINS, Gérard HAUTEFEUILLE.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à la majorité, l'avis émis et reproduit ci-dessous (6 « contre » : Marie-Thérèse LEROUX, Patrick LEMANISSIER, Carine HOUDOUIN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Ségolène RUZIÉ)

- L'explication de vote des représentants de RICHARVILLE est ici intégralement reproduite -

**« L'espace agricole de la zone du TROUVILLIERS, – où l'on note la présence d'un silo agricole – a longtemps été en réflexion dans le canton de DOURDAN, dans le cadre du schéma Directeur Local.**

**Maintenant la CCDH a repris compétence en matière d'aménagement du territoire et souhaite dans le cadre du SDRIF, demander une pastille d'urbanisation de 25 ha sur cette zone située sur les communes de CORBREUSE, LES GRANGES LE ROI (le long de la D 838) et RICHARVILLE (en arrière de la coopérative).**

**RICHARVILLE a approuvé la semaine dernière son PLU sur lequel aucun projet de zone d'activités ne figure à cet endroit.**

**Nous sommes bien sur favorable au développement des zones agricoles autour de la coopérative agricole existante mais les agriculteurs peuvent développer des activités issues de l'agriculture sur leurs parcelles, sans changement de destination de la zone.**

**Si la REGION met une pastille d'urbanisation, nous ne pouvons être surs que la zone sera réservée aux activités agricoles.**

**Il s'avère aussi, à l'écoute de la profession agricole que cet espace situé en zone « déserte » sans habitation, ni activités est un gage de continuité de leurs installations à cet endroit.**

**Toujours, les équipements de ce type sont chassés de toutes les zones qui se sont développées autour.**

**Nous voulons tenir compte de l'activité agricole sur le territoire de notre communauté de communes, Il ne faut donc pas demander de pastille d'urbanisation sur cette zone ;**

**Pour toutes ces raisons, les délégués de RICHARVILLE voteront CONTRE ce projet. »**

Communes concernées	Avis CCDH sur version 1 (repris par le CG 91 dans son avis PPA)	Avis de la CC du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) sur le SDRIF approuvé le 25/10/2012
Saint-Chéron	① Suppression de la pastille d'urbanisation préférentielle	① Suite aux réflexions menées en commission aménagement du territoire et à un travail d'accompagnement technique mené par le DDT, la commune de Saint-Chéron souhaite revenir sur sa décision et <b>demande le maintien de sa pastille d'urbanisation préférentielle.</b>

	<p>② Suppression des pastilles correspondant aux « quartiers gares à densifier à proximité d'une gare » en raison des contraintes existantes</p>	<p>Cette pastille permettra à la commune de garder toute la latitude nécessaire quant à la réalisation d'un quartier durable. Ce projet à l'étude depuis 2010 est mené en collaboration avec la DDT et La CAUE. La première réunion d'information et de concertation avec la population aura lieu en avril.</p> <p>② Les contraintes et servitudes qui existent dans le quartier de la gare : Espaces Boisés Classés, zone inondable, site archéologique...rendront difficile la réalisation des objectifs de densification.</p> <p>Avec la livraison en 2013 d'un programme de deux fois cinquante logements la commune remplira déjà une partie des objectifs de densification qui lui sont assignés.</p>
Breux-Jouy		<p>La commune de Breux-Jouy est la seule de l'EPCI à faire partie de l'agglomération parisienne. A ce titre elle n'est pas concernée par la règle qui s'applique au BVH. Son urbanisation future se trouve donc conditionnée à sa proximité avec la gare de Breuillet (CC de l'Arpajonnais). A noter que la commune ne possède pas à proprement dit de « quartier gare », seuls 2 hameaux difficilement urbanisables jouxtent la commune de Breuillet.</p> <p>Pour un développement harmonieux du village, il est nécessaire que l'urbanisation puisse se concentrer à l'est du bourg principal Jouy (mairie-école-médiathèque). Pour ce faire, la commune demande soit son <b>déclassement de l'agglomération parisienne</b> afin de pouvoir appliquer la règle des BVH, soit de pouvoir <b>mobiliser son potentiel « gare » à Jouy en continuité du bâti existant et ce à moins de 1 Km de la gare.</b></p>
Sermaise		<p>Le SDRIF de 2008 prévoyait une pastille d'urbanisation à proximité de la gare. L'évolution historique fait qu'à ce jour, le quartier gare n'a pas connu le développement qu'il aurait pu accueillir.</p>

		<p>Afin de bénéficier du levier de développement territorial que constitue une gare, la CCDH soutient la commune dans sa <b>demande d'attribution d'une pastille d'urbanisation préférentielle</b> dans le quartier gare. Cette zone qui ne couvrirait pas 25 hectares est constituée d'un boisement assez récent de sapins ayant peu de valeur. Il est important de noter que dans le même secteur (cf. plan ci-dessous) la CCDH porte un projet de zone d'activités « La pâture des joncs » et qu'il y existe déjà des activités de service et de loisirs. Cette nouvelle zone d'urbanisation pourrait être en connexion avec le hameau de Bellanger, une liaison douce étant prévue à très court terme entre ce hameau et la gare. Il est de plus prévu à terme de relier le bourg principal (mairie-école) et le secteur gare/hameau de Bellanger par une liaison douce continue".</p>
<p>Dourdan</p>	<p>① Suppression de 2 pastilles d'urbanisation préférentielle restantes</p>	<p>① La commune de Dourdan estime ses espaces mutables suffisants pour assurer l'essentiel de son développement urbain par densification de son tissu existant lui permettant ainsi de <b>renoncer au potentiel mobilisable lié à ses 2 pastilles d'urbanisation préférentielle.</b></p> <p>② <b>Ajout d'une « marguerite verte »</b> symbolisant les espaces de loisirs d'intérêts régional à créer dans la future zone de loisirs prévue au PLU de la commune sur le site des Fontaines bouillantes et du Moulin Grillon. A terme, cet espace pourrait accueillir à la fois de l'hébergement, des activités de loisirs, un accès privilégié à une zone humide riche en biodiversité. La déserte par la deuxième gare de la commune (Dourdan la Foret) permettrait un rayonnement départemental voire régional d'autant plus que Dourdan est signataire d'une convention avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en tant que « Ville porte ».</p>

<p>Corbreuse/Les Granges le Roi/Richarville</p>	<p>① Ajout d'une pastille d'urbanisation préférentielle au lieu dit « Trouvilliers » pour permettre l'extension des activités agricole autour de la coopérative existante</p>	<p>① Au lieu dit du « Trouvilliers » une extension de la zone d'activité agricole existante est souhaitée par la CCDH. Cette extension pourrait venir conforter l'activité agricole déjà présente sur le secteur (transformation, élevage, développement de nouvelles filières....). Sur ce site, le développement de l'habitat n'étant pas souhaitable, l'équilibre entre emploi et habitat pourrait se mutualiser avec les 3 villages concernés. Cette opportunité de pouvoir développer des activités en lien avec l'agriculture s'inscrit dans le plan d'action prévu par le pacte de développement du territoire Sud-Essonne signé en juin 2012 avec le Région.</p>
---	---	--

❖ **AVIS SUR LE PLU DE DOURDAN**

**Rapporteur :** *Pascale BOUDART, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement du Territoire*

Le PLU de la ville de DOURDAN est actuellement en révision, la communauté de communes au titre des « Personnes Publiques Associées » doit donner un avis.

La CCDH porte donc cet avis au titre de sa compétence « développement économique » et essentiellement sur la zone de VAUBESNARD.

Chaque conseiller communautaire a reçu en son temps, une note explicative et un plan.

Le rapporteur détaille les motivations et les propositions de la communauté de communes pour modifier l'aménagement du futur ECO PARC VAUBESNARD.

**Propositions de la CCDH :**

**1/** Remplacer la bande de 20 m de protection de la frange nord de la zone d'activité par une succession de bandes végétalisées de largeur cumulée au moins égale, positionnées de part et d'autre de la future voie de contournement nord, de la voie de desserte de la ferme et une en frange nord de la zone d'activité.

***Inconvénients du projet actuel :***

- protection visuelle de la future voie de contournement nord non assurée



- potentiel de construction et qualitatif fortement amoindri pour les parcelles situées entre la voie de desserte interne de la zone d'activité et la future voie de contournement nord du fait de la faible profondeur constructible.
- doute quant à la réalisation réelle par les propriétaires de la végétalisation sur 20 mètres de leur fond de parcelles et risque important puisque non visible depuis l'entrée des lieux, de les voir transformer de fait en « zone utile » de stockage ou de stationnement ou laisser à l'abandon car considérées comme surface « morte »

**Avantages de la proposition CCDH :**

- prise en compte de la protection visuelle de la future voie de contournement depuis le plateau et la route d'accès à Dourdan par le nord
- utilisation des délaissés de l'emprise foncière de la route
- maîtrise foncière des espaces végétalisés par les collectivités publiques garantissant un véritable entretien
- meilleures dispositions et harmonies des bâtiments sur leurs parcelles en frange nord de la zone d'activité
- potentiel plus important en termes d'attractivité des parcelles concernées notamment pour celles les plus à l'est qui se terminent « en sifflet »
- protection de fait des espaces arrière des parcelles qui ne seront plus des délaissés

**2/** Compenser la perte de la surface aménageable destinée à être boisée dans le délaissé à proximité du futur carrefour et celle retirée car isolée au nord de la future voie, en rendant constructible une zone de 4 519 m<sup>2</sup> (voir plan – 3 nouveaux lots créés), réalisant ainsi un alignement logique avec le nouveau cône d'entrée boisé.

**Avantage :** l'équivalent de la surface neutralisée serait restitué dans l'emprise de l'Eco Parc Dourdan Nord tout en rationalisant l'organisation de l'espace et en optimisant ainsi l'investissement des infrastructures routières et réseaux par rapport au coût au m<sup>2</sup>.

Ces deux modifications rendront le projet plus cohérent, plus efficace, plus attractif et plus qualitatif. Il aura ainsi un meilleur positionnement sur le marché de l'immobilier d'entreprise, dont on sait qu'il est difficile aujourd'hui et très concurrencé par nos voisins Rambouillet, Arpajon, Etampes et Allainville. Notre proposition améliorera fortement l'aspect visuel de l'Eco Parc et l'intégration dans son environnement.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Dominique ECHAROUX, Olivier LEGOIS, Christophe BARBARA, les membres du conseil communautaire demandent à la commune de DOURDAN – à l'UNANIMITE DES VOTANTS (2 abstentions : Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG) - de tenir compte des observations de la CCDH afin de modifier son projet de PLU avant enquête publique.

#### ❖ AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE

**Rapporteur :** *Pascale BOUDART, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement du Territoire*

L'Etat et le CONSEIL GENERAL viennent d'élaborer un nouveau SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, en remplacement de celui de 2003.

En préambule à ce projet de schéma, il est rappelé qu'en ce qui concerne la CC du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, les obligations légales ont été remplies par rapport au schéma de 2003.

Une proposition de réaliser une « AIRE D'ACCUEIL » en lieu et place de notre « aire de petits passages » figure en page 52, mais la prise en charge financière n'est pas mentionnée !

Outre le volet ACCUEIL, le projet de schéma prévoit également un volet HABITAT, un volet SOCIAL, un projet de GRAND PASSAGE sur le grand sud.

Après avoir entendu le rapporteur, et les interventions de Olivier LEGOIS, Marie-Thérèse LEROUX, Denis MOUNOURY, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à la MAJORITE (8 contre, et 10 abstentions) EMET UN AVIS FAVORABLE, sous réserve que les observations précisées pour chaque « volet » soient bien en compte

#### ❖ AVIS SUR LE SCHEMA DES VOIRIES DEPARTEMENTALES

**Rapporteur :** *Pascale BOUDART, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement du Territoire*

Le schéma des voiries départementales – 2015 - décidé en assemblée départementale du 2 avril 2012, a été présenté aux communes et à la CCDH le 20 mars 2013, il convient de porter un avis sur ce schéma ;

Le conseil communautaire, à l'UNANIMITE DES VOTANTS (abstentions de Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG) rappelle au CONSEIL GENERAL, ses engagements précédents tant pour le contournement NORD de DOURDAN, indispensable à la réalisation de notre ECO PARC, que pour la déviation de SAINT CHERON.

Il s'insurge toujours pour le financement laissé aux collectivités, et enfin demande une modification de classement des voiries de CORBREUSE ET RICHAVILLE pour permettre un déneigement aussi pendant les week-ends et la nuit.

#### ❖ PETITE ENFANCE : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL GENERAL

**Rapporteur :** *Jocelyne GUIDEZ, Vice-Présidente chargée de l'Enfance*

Suite au transfert de la compétence « petite enfance » le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il convient de signer avec le CONSEIL GENERAL, une nouvelle convention d'objectifs afin de percevoir les subventions liées aux modes d'accueil du jeune enfant.

Chaque conseiller communautaire a reçu copie intégrale de la convention, laquelle tient compte du nouveau dispositif mis en place par le CONSEIL GENERAL, par sa délibération du 2 juillet 2012, détaillé en page 3.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Marie-Thérèse LEROUX, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE, autorise le Président à signer ladite convention.

**PERSONNEL COMMUNAUTAIRE :**

**1. REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES AU 1<sup>er</sup> MAI 2013**

***Rapporteur :** Jocelyne GUIDEZ, Vice-Présidente chargée de l'Enfance*

Le conseil communautaire du 17 décembre 2012 a fixé la rémunération des assistantes maternelles transférées des communes de DOURDAN et SAINT CHERON ; le fonctionnement et la rémunération étant strictement identiques à ceux existants dans leurs collectivités d'origine.

Conformément aux engagements pris devant le conseil et après discussion en commission ENFANCE, le conseil décide, à l'unanimité, d'harmoniser le fonctionnement des assistantes maternelles afin que la pratique soit identique sur le territoire communautaire.

Le conseil entend qu'il restera à ajuster la rémunération horaire, en 2014 (peu de différence annuelle à ce jour : DOURDAN a une rémunération horaire plus élevée mais SAINT-CHERON perçoit une prime annuelle)

**2. ETAT DES POSTES AU 1<sup>er</sup> MAI 2013**

***Rapporteur :** Dominique ECHAROUX, Président*

Dans le même domaine, le conseil, à l'unanimité, modifie l'ETAT DES POSTES pour la petite enfance, et ce, sur 2 points :

- 1°) la coordinatrice sera rémunérée sur un poste d'attachée contractuelle,
- 2°) transformation de 7 postes actuellement en CDD, d'assistantes maternelles de SAINT-CHERON, en CDI - (les 8 autres postes suivront en 2014)

Ces modifications interviennent dès le 1<sup>er</sup> mai 2013.

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

### **BUREAU (2ème et 4ème mercredi du mois) 8 H 30**

<b>MARDI 7 MAI</b>
Mercredi 22 mai
Mercredi 12 juin

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Mercredi 29 mai	RICHARVILLE
Jeudi 27 juin	LA FORET LE ROI

### **COMMISSIONS**

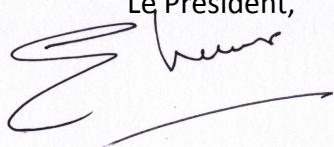
Développement éco - 25 avril 18H00
Suivi HUDOLIA - 14 mai 18H00
Enfance - 16 mai à 18H00

- CTP : 16 mai à 14H00

- REUNION D'INFORMATION A DESTINATION DE TOUS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES, SUR LES OUTILS DE PLANIFICATION EN MATIERE D'URBANISME, A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE : LE 24 MAI - 9H30 – SALLE SAINT DENIS - ROINVILLE

- CIID : mercredi 15 mai à 10H00,

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 19 avril à 0H30

Le Président,  
  
Dominique ECHAROUX